



## **RÈGLEMENT INTERIEUR POUR L'ANNEE 2016 - 2017**

L'école maternelle privée avec enseignement en français TROIS PETITES POMMES offre une longue expérience dans l'éducation de jeunes enfants jusqu'à leur entrée en école primaire. L'enseignement naturel du français est assuré pour les enfants par des francophones et par leurs petits camarades français dans les différentes classes.

### **Horaires de l'école:**

L'école est ouverte du lundi au vendredi de **8h à 18h**. Elle est fermée uniquement pendant les fêtes de fin d'année (du 23 décembre au 1 janvier inclus) et les jours fériés.

### **Arrivée et sorti de la maternelle:**

L'arrivée est entre 8 - 9 heures (sauf en cas de visites chez le médecin - **doit être signalé à la direction de l'école maternelle**)

La sorti se fait à partir de 15<sup>h</sup> jusqu'à 18<sup>h</sup> – **chaque retard non justifier sera pénalisé (500,- CZK)**

### **Inscription de l'enfant:**

Vous pouvez inscrire votre enfant à partir de 18 mois jusqu'à l'âge préscolaire. L'inscription de l'enfant est valide après dépôt de la fiche d'inscription dûment remplie et le règlement des frais de scolarité. Si l'école dispose de places libres, il est possible d'inscrire les enfants tout au long de l'année.

### **Désinscription de l'enfant:**

Il est possible de désinscrire votre enfant au cours de l'année scolaire **par écrit et avec un mois de préavis**.

### **Règlement des frais scolaires:**

Les frais scolaires mensuels sont à payer sur le compte de la société auprès de la Komerční Banka à Prague, numéro **43-3419790287/0100**, au **plus tard le 10 du mois**. Pour identifier le paiement, il est nécessaire d'utiliser le **numéro de la facture de l'enfant comme symbole variable**. **Les frais de scolarité sont payés du 1er septembre au 30 juin, y compris en cas d'absence de l'enfant! Les frais de scolarité ne sont pas remboursables et les journées d'absence ne peuvent être compensées!**

### **Droit d'inscription:**

Le droit d'inscription se règle au moment de l'inscription de l'enfant pour une année scolaire entière et s'élève à 4.000 CZK + 21% TVA, soit **4.840 CZK**

### **Régimes et les frais de scolarité au mois**

- a partir de 3 ans
- jusqu'à 3 ans

### **Réduction:**

Une réduction sera accordée aux familles qui inscrivent plusieurs frères et soeurs et celle-ci sous la forme du règlement d'un seul droit d'inscription pour la famille.

### **Santé de l'enfant:**

**Les enfants malades ne son pas acceptés à l'école !** (rhume, toux, température)

Les parents **sont obligés d'informer l'école sur l'état de santé de l'enfant**. Si l'enfant a contracté une maladie infectieuse, il est nécessaire de présenter, lors de son retour à l'école, un certificat médical confirmant qu'il peut retourner dans un collectif.